Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

PREVAAL CONVERTIBLES EUROPE - Part B2V - ISIN : FR0011299395

Ce FCP est géré par PREVAAL FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une performance nette de frais supérieure à son indice de référence Refinitiv Convertible Bonds Europe Focus (code Bloomberg UICBFOEE index), coupons nets réinvestis, sur une durée de placement recommandée de 3 ans.

Le FCP est exposé au minimum à 90% et au maximum à 100% aux obligations convertibles en actions (incluant les obligations convertibles synthétiques), échangeables et titres assimilés, émises par des émetteurs principalement situés dans l'Espace économique européen (EEE), le Royaume-Uni et la Suisse. La gestion discrétionnaire du FCP est matérialisée par la gestion active d'un portefeuille de valeurs, sélectionnées dans l'univers des obligations convertibles européennes.

La stratégie d'investissement s'articule autour de trois étapes afin d'atteindre l'objectif de gestion :

- Etape 1 : Exclusion. Au sein de l'univers d'investissement, le gérant applique un filtre d'analyse quantitatif permettant d'exclure les entreprises pour lesquelles un consensus de rentabilité n'est pas avéré à terme. L'analyse de ces critères est à la discrétion du gérant et pourra évoluer dans le temps. Le gérant procède également à l'exclusion des titres présents dans la liste d'exclusion extra-financière de Prevaal Finance.
- Etape 2 : Sélection des titres à partir d'une analyse multi-critères. Le gérant utilise des données de marché pour chaque titre de l'univers de manière à comparer chaque titre au reste de l'univers d'investissement. Ces données de marché touchent aux composantes obligataires, optionnelles et actions de chaque obligation convertible de l'univers. Le choix des titres prend notamment en considération les spreads de crédit des émetteurs, les rendements obligataires, et le niveau des primes des options composant chaque obligation convertible de l'univers.
- Etape 3 : Construction du portefeuille. Cette phase consiste à fixer les pondérations des titres dans le portefeuille et à contrôler que la stratégie d'investissement mise en œuvre est cohérente avec les scénarii d'évolutions des marchés financiers établis par le Comité d'allocations d'actifs de Prevaal Finance.

Le FCP peut être exposé dans la limite de 10% à des actions issues des conversions d'obligations convertibles et/ou à leur rappel anticipé. Le taux d'investissement en actions du FCP ne pourra pas dépasser 10% de l'actif net.

Le FCP est exposé au minimum à 90% et au maximum à 100% de l'actif net aux obligations convertibles en actions (incluant les obligations convertibles synthétiques), échangeables et titres assimilés, émises par des émetteurs de l'Espace économique européen (EEE), du Royaume-Uni et de la Suisse. Le FCP pourra être exposé jusqu'à 10% en obligations convertibles émises par des émetteurs en dehors de l'Espace économique européen, du Royaume-Uni et de la Suisse en excluant toutefois les pays émergents. Les titres non libellés en euro ne feront pas systématiquement l'objet d'une couverture de change. Le gérant n'aura pas recours aux obligations contingentes convertibles (dites « Cocos »).

Le degré d'exposition en titres de créances (hors obligations convertibles) et instruments du marché monétaire peut varier de 0% à 10% de l'actif net du FCP.

Le FCP peut investir ponctuellement dans la limite de 10% de l'actif net via des parts ou actions d'autres OPCVM, FIA, fonds d'investissement, trackers ou Exchange Traded Funds (ETF).

Le gérant utilisera les futures principalement en couverture des actifs et de façon ponctuelle en exposition dans la limite de 100% de l'actif net du FCP. Les interventions sur ces marchés se feront soit pour ajuster les ratios des portefeuilles qui peuvent varier en fonction des souscriptions et rachat, soit pour couvrir la volatilité des marchés, soit pour couvrir le Bêta du marché en conservant les actifs. Le gérant utilisera des options vanilles simples et listées pour construire une stratégie d'investissement convexe.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès de CACEIS BANK chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 12h00 et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour. Les règlements interviennent en J+2 ouvrés. Le FCP n'a pas prévu de mécanisme de Gates ou de plafonnement des rachats. En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du FCP à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce FCP.

La valeur liquidative est calculée chaque jour où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.

La part B2V réinvestit et/ou distribue ses sommes distribuables, au choix de la société de gestion.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé

1 2 **3** 4 5 6 7

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

Le FCP se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique de risque.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le FCP ne présente pas de garantie en capital.

Le FCP peut également être exposé aux risques suivants qui sont importants mais qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de liquidité : Il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions sans impact significatif sur le prix des actifs. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquels le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions. La valeur liquidative peut baisser lorsque le FCP est exposé à ce risque.

Risque de crédit : Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP. Ce risque peut être accru du fait d'interventions sur des titres spéculatifs.

Risque de contrepartie : Le FCP est exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme. Les contrats portant sur ces instruments financiers peuvent être conclus avec un ou plusieurs établissements de crédit n'étant pas en mesure d'honorer leur engagement au titre desdits instruments. L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**3 %** max
Frais de sortie	**Néant**
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	**0.53 %** de l'actif net
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	**Néant**

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital.
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.
Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en décembre 2023.
Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel du FCP donne le montant exact des frais encourus.
Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de : PREVAAL FINANCE - 4 Place des Saisons - 92400 Courbevoie - Adresse postale : TSA 50004 - 92926 La Défense Cedex

Performances passées

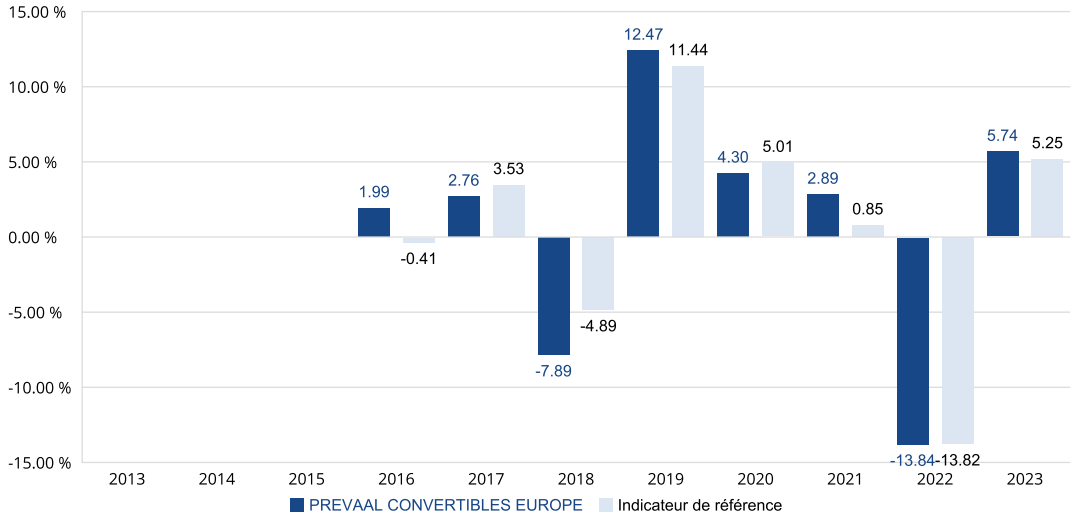

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.
La part B2V du FCP Prevaal Convertibles Europe a été créé le 13/09/2012.
Les performances sont présentées en EUR.

Le FCP avait pour indicateur de référence l'indice référence Exane Europe Convertible Bond Index jusqu'au 29/01/2021.
A partir du 01/02/2021, l'indicateur de référence est le Refinitiv Convertible Bonds Europe Focus.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank
Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : de plus amples informations sur le FCP, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de PREVAAL FINANCE – 4 Place des Saisons - 92400 Courbevoie.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : la valeur liquidative ainsi que les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont tenus à disposition par PREVAAL FINANCE. Ils sont communiqués à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de PREVAAL FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

PREVAAL FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/01/2025